



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4^e PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT RAPPORT D'AVANCEMENT 2023 -2024



LE PLAN EN BREF...

4
axes

1. S'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes.

2. Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire.

3. Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires.

4. Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes.

20
actions

50
sous-actions

87 % des actions sont terminées ou en cours de finalisation



Le détail de l'avancement des 50 actions et sous-actions est présenté dans les annexes du rapport d'avancement du PNSE4 2023-2024.

SOMMAIRE

P.4

BILAN DES ACTIONS PHARES

P.11

**LES TRAVAUX DE
LA GOUVERNANCE DU PLAN**

P.15

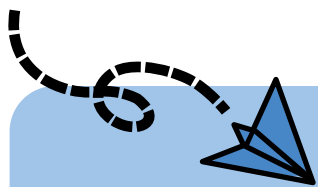
**BILAN DES ACTIONS
DES GROUPES DE SUIVI**

P.20

**LES PLANS RÉGIONAUX
SANTÉ ENVIRONNEMENT**



BILAN DES ACTIONS PHARES DU PLAN



Bilan LES ACTIONS PHARES



Renforcer la formation des professionnels de santé et l'accompagnement des patients sur les enjeux de santé environnement

- ✓ **Cibles :** professionnels de santé et citoyens
- ✓ **Actions concernées :** 5.1 et 6.1
- ✓ **Groupe de suivi :** formation information et sensibilisation

5.1 : Formation des professionnels de santé à la santé environnement
6.1 : Intérêt de la formation santé environnement dans la prise en charge des patients



5.1

Pour la formation initiale : lancement du module médecine et environnement inauguré en février 2023 dans le cadre de la conférence des doyens de facultés de médecine.

Pour la formation continue : l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) a mis en œuvre la formation « Perturbateurs endocriniens et risque chimique autour de la périnatalité et l'enfance » : « Les outils pour comprendre et agir ».

P R E V E N I R

PREvention ENvironnement Reproduction

Ces plateformes permettent la prise en charge, dans le cadre de consultations, de couples ayant des troubles de la fertilité ainsi que de femmes présentant des pathologies de grossesse (prématurité, malformations...) par la réalisation d'un diagnostic environnemental et la délivrance de conseils de prévention ciblés.

Ces plateformes permettent ainsi de préparer au mieux l'arrivée d'un enfant.

À venir : 5 plateformes en cours de mise en place dans 5 régions (Lyon, Rouen, Toulouse, Nantes et Amiens/Lille)

Déjà en place

5 plateformes
4 régions

Bordeaux,
Marseille, Rennes,
Paris, Créteil

6.1

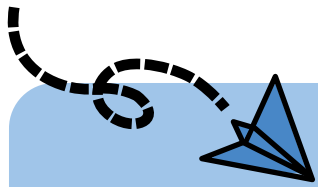


Livrables

Plateforme
PREVENIR



Module de
formation



Bilan LES ACTIONS PHARES



Acquérir des données sur la qualité des environnements intérieurs en vue d'améliorer celle-ci

✓ **Cibles** : pouvoirs publics, gestionnaires et utilisateurs des structures concernées

✓ **Actions concernées** : 14.1 et 14.6

✓ **Groupe de suivi** : réduction des risques

14.1 : Meilleure connaissance de la qualité de l'air dans les logements

14.6 : Meilleure connaissance de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines



L'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur a mené la campagne « logements 2 » entre novembre 2020 et février 2023 :

- Plus de 170 polluants et paramètres de confort mesurés dans 571 logements, soit 1 516 individus concernés, représentatifs de la France métropolitaine continentale.

Premiers résultats de l'étude par rapport à la campagne 2003-2005 :

- **Baisse de la concentration de la majorité des polluants** (Composés Organiques Volatils dont le formaldéhyde, aldéhydes, particules et benzène).
- Pas de différence sur les mesures de CO₂ et de Radon.
- Dépassements des valeurs de référence observés pour les particules fines et le formaldéhyde.

Fin 2024 : publication prévue des résultats finaux. Ceux-ci permettront d'identifier les potentiels leviers afin de réduire l'exposition de la population aux polluants présents dans l'environnement intérieur des logements.

Publication par l'INERIS de **recommandations** pour la réalisation de campagnes de mesures des polluants dans les enceintes ferroviaires et **harmonisation des campagnes de mesures par l'ensemble des opérateurs français** - Keolis (Lyon, Rennes, Lille), RATP, RTM, SNCF et Tisséo.

→ 41 mesures harmonisées sur les quais et 29 dans les rames

Les résultats permettront d'identifier les stations et les rames dans lesquelles il est essentiel de mettre en place des actions renforcées de diminution des émissions ou concentrations de polluants (notamment des particules fines).

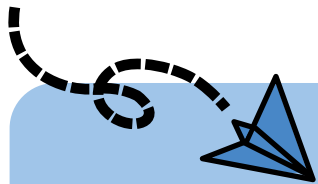


En complément

Janvier 2024 →

L'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) est devenu l'Observatoire de la qualité des environnements intérieurs (OQEI)





Bilan LES ACTIONS PHARES

- ✿ **Former les décideurs publics et privés à l'approche « Une seule santé » pour mieux gérer et prévenir les crises à venir**

✓ **Cibles :** décideurs publics et privés

✓ **Actions concernées :** 5.2

✓ **Groupe de suivi :** Une seule santé

5.2 : Développer et mieux faire connaître l'offre " Une seule santé "



5.2

Les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'écologie ont soutenu la création d'un institut « One Health » appelé à devenir l'organisme de référence pour la formation et la sensibilisation des décideurs publics et privés à la démarche « Une seule santé ».

Grâce à son adossement à l'École universitaire de recherche EID@Lyon et son partenariat avec l'Université Lyon 1, l'institut s'appuie sur un catalogue innovant de formations interdisciplinaires et intersectorielles proposées dans 3 grandes écoles : VetAgro Sup (ENSV-FIV), AgroParisTech et l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique.

Ces formations doivent permettre aux décideurs publics de mieux prévenir et gérer les crises à venir à la croisée de la médecine humaine, la médecine vétérinaire, les sciences de l'environnement et les sciences sociales.



Livrables



**INSTITUT
ONE
HEALTH**

**Création de la formation continue
appelée Cycle des Hautes Études
Une Seule Santé par le One Health Institute**

3 sessions de 3 jours par formation

1^{ère} formation à Lyon en 2024

3 formations dans 3 villes en 2025

Lyon, Paris, Rennes

Bilan LES ACTIONS PHARES

✿ Favoriser la mobilisation et la valorisation des données environnementales au service de la santé environnement

- ✓ **Cibles** : acteurs de la santé environnement (dont recherche et expertise)
- ✓ **Action concernée** : 18
- ✓ **Groupe de suivi** : recherche et données

18 : Créer un espace commun de partage de données environnementales pour la santé, le Green Data Health

Gouvernance partagée : DGPR, CGDD, DGRI, DREES, DGS, ANSES, Santé publique France, INSERM, INERIS, OFB, Cerema, ADEME, EHESP, Health Data Hub

18

Initié par le CGDD/Ecolab, le **Green Data for Health (GD4H)** a pour objectif de **faciliter la mobilisation et la valorisation des données environnementales pour éclairer la connaissance et l'action concernant le lien entre environnement et santé. Il s'appuie notamment sur la recherche et se met au service de l'action publique.**

Après une première période d'expérimentation, le dispositif est fiabilisé. L'offre de service a été mise à disposition fin 2022 et est utilisée par l'écosystème santé environnement.

Livrables

Création et animation de la Communauté de la donnée en santé-environnement (450 membres actifs)

Une offre de services pour...

Repérer | Avec un catalogue de ressources dont données environnementales en ligne ([lien](#))

Mobiliser et valoriser | Avec des projets données, dont :

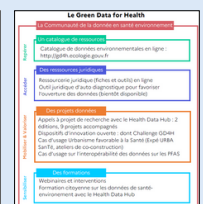
- 2 appels à projets avec le Health Data Hub (9 projets de recherche accompagnés) ;
- cas d'usage sur l'Urbanisme favorable à la santé (dont Expérience URBA SanTé avec l'ADEME) ;
- cas d'usage sur l'interopérabilité des bases de données sur les PFAS ;
- challenges d'innovation ouverte (challenge GD4H notamment).

Accéder | Avec des ressources juridiques :

- ressource juridique (23 fiches) en ligne ;
- outil juridique d'auto-diagnostic pour favoriser l'ouverture et le partage de données.

Sensibiliser | Avec des formations :

- webinaires et interventions ;
- formation citoyenne sur les données en santé-environnement avec le Health Data Hub.





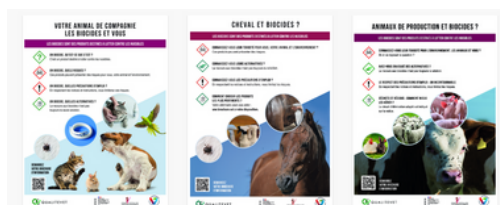
Autres concrétisations emblématiques...

Un guide sur l'entretien des locaux dans les établissements recevant du public (ERP).

Des recommandations à venir pour l'entretien des logements par les ménages, sous l'angle de l'usage raisonné des produits chimiques.

Des fiches pratiques à destination des personnels des établissements vétérinaires avec ajout en 2024 d'une fiche sur la réglementation certibiocides les concernant.

Des affiches et brochures à destination des clients des vétérinaires.



53 000 connexions à la plateforme :
« **Territoire engagé pour mon environnement, ma santé** » depuis 2019.

+ de 11 000 certificats délivrés depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 du nouveau certibiocide.

+ de 3.3 millions de visites.



1 800 consultations de la **page éducol** « éducation à la santé-environnement » sur la période août 2023-juillet 2024.

Développement d'une large offre de formations à destination des collectivités :

- **Formation, sur la France entière, des agents des collectivités par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNPFT) ;**
- **Sensibilisation** des élus par l'EHESP dans deux régions : Auvergne - Rhône-Alpes et Bretagne ;
- **Développement** d'une offre de services du Cnftpt sur le sujet « urbanisme favorable à la santé » ;
- **Livret thématique** Santé Environnement
- **Webinaires** sur l'approche « Une seule santé ».

PARC

Partenariat européen sur l'évaluation du risque

Développer, innover et harmoniser les méthodologies utilisées dans les axes complémentaires de l'évaluation des risques pour l'homme et l'environnement - **Coordination : Anses***

- ➔ Plus de **124 M€ engagés** depuis mai 2022 sur différents projets de recherche et plus de **180 publications** produites.
- ➔ Une grande **efficacité de coordination**, regroupant les différents pays et leurs acteurs ministériels et institutionnels avec les différentes agences de la Commission Européenne, EEA, ECHA, EFSA, et des interfaces avec l'EMA.
- ➔ Un fort levier pour la **structuration de l'effort de recherche** permettant de traduire les priorités des États en efforts de recherche ciblés.
- ➔ Une dynamique dans le **développement de la recherche** au service des agences et des services de protection des populations.
- ➔ Au niveau national, un **groupe miroir** réunissant les porteurs d'enjeux et les représentants de la société civile avec les acteurs de recherche et les ministères permettant de **coordonner les positions** et les porter au niveau européen.

* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

- Informer et sensibiliser
- Prévenir et réduire les risques
- Une seule santé
- Améliorer la connaissance



Autres concrétisations emblématiques...

3 045 prélèvements et analyses réalisés en 2023 sur le réseau Sagir dans la faune sauvage pour les maladies réglementées prioritaires (influenza aviaire, pestes porcines, maladie de West Nile, brucellose, tuberculose).

6 000 référents communaux ambroisie répartis sur les territoires.

Lancement d'un **plan interministériel sur les punaises de lit** structuré autour de 6 grands axes pour renforcer la sensibilisation et l'information de la population sur les punaises de lit et intensifier la mobilisation de tous les secteurs d'activité concernés :

- ❶ la **communication** avec le lancement d'une **campagne d'information** destinée à prévenir et repérer au plus tôt l'infestation en sensibilisant **les particuliers et les professionnels** les plus exposés.
- ❷ **L'accompagnement** des filières de détection et de traitement afin d'améliorer le traitement des infestations.
- ❸ **L'observation et la surveillance** des infestations.
- ❹ **La clarification** de l'intégration de la punaise de lit dans les relations bailleur-locataire.
- ❺ **La consolidation** de **l'expertise scientifique** et technique sur la punaise de lit et des moyens de traitement d'une infestation.
- ❻ **Les moyens** de combattre les infestations.

4 actions pour prévenir et réduire l'exposition au bruit :

- **revalorisation** des plafonds forfaitaires entrant dans le calcul du montant de l'aide accordée pour l'insonorisation des riverains à hauteur de 25 % en 2024 ;
- **création** du label QUIET pour valoriser les lieux calmes ou moments apaisés permettant aux populations de disposer d'espaces de ressourcement et de tranquillité sonore ;
- **8 sites** d'implantation de **radars sonores** prévus ;
- **209 500 autotests auditifs de sensibilisation et première orientation réalisés pour évaluer son capital auditif.**

Plus de **28 000** mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques depuis 2021.

89 M€ de subvention de projets de travaux d'études relatifs au réemploi des friches polluées.

101 friches réhabilitées depuis 2021 grâce aux subventions.

- Informer et sensibiliser
- Prévenir et réduire les risques
- Une seule santé
- Améliorer la connaissance

**LES TRAVAUX DE
LA GOUVERNANCE
DU PLAN**



Les travaux de la gouvernance du plan Le groupe Santé Environnement (GSE)



Qu'est-ce que le GSE ?

L'instance nationale chargée de suivre et d'orienter les actions du PNSE

Elle réunit depuis 2009 des représentants des parties prenantes répartis en six collèges : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises ainsi que des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé.



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

**Feuille de route du groupe
SANTÉ ENVIRONNEMENT**
Mandature 2023-2025

Le groupe santé environnement (GSE) est l'instance nationale chargée du suivi et de l'orientation des actions du 4^e plan national santé environnement, *Un environnement, une santé*, 2021-2025. Il rassemble de nombreux acteurs : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, personnalités qualifiées et professionnels de santé.

Afin de suivre l'avancement des actions du PNSE4, le GSE s'appuie sur 4 groupes de suivi :

FORMATION, INFORMATION, SENSIBILISATION	RÉDUCTION DES RISQUES	RECHERCHE ET DONNÉES	UNE SEULE SANTÉ
---	-----------------------	----------------------	-----------------

Le PNSE4 a également vu la création d'un Comité d'animation des territoires chargé d'accompagner la mise en œuvre d'actions en santé environnement à toutes les échelles des territoires.

Depuis novembre 2022 et la publication du premier rapport d'avancement, le groupe santé environnement s'est réuni sous format plénier à différentes reprises permettant notamment de valider une feuille de route ainsi qu'un règlement intérieur. Ces rendez-vous ont également permis le suivi des travaux et l'examen des recommandations des quatre groupes de suivi ainsi que l'élaboration des plans régionaux santé environnement.



Les travaux de la gouvernance du plan Le comité d'Animation des Territoires (CAT)



Qu'est-ce que le CAT ?

Comité qui renforce la prise en compte des enjeux santé environnement dans les territoires par une implication massive des collectivités en fonction de leurs diverses compétences

Il est composé de 6 collèges : d'associations nationales d'élus et de collectivités, d'associations de défense de l'environnement, des acteurs économiques, des professionnels de santé humaine et animale ainsi que l'ARS et de l'État.



Présidence et objectifs

2021 → 2022



Accompagnement de la publication de l'instruction interministérielle relative à la définition et la mise en œuvre des quatrièmes plans régionaux santé environnement ainsi que le livret à destination des élus et services des collectivités :

« Agir pour un environnement favorable à la santé »

2024 → Aujourd'hui

Coprésidente : Véronique Garnier

Conseillère déléguée en charge de la santé globale, de la prévention des risques et de la communication de Croissy-sur-Seine, vice-présidente de l'association Élus Santé Publique et Territoires, et référente santé de l'association des maires d'Île-de-France.

Coprésident : Richard Chemla

Adjoint au maire de Nice en charge de la santé, de l'écologie et du bien-être et vice-président en charge de la transition écologique de la métropole Nice Côte d'Azur.

Un nouveau mandat : 9 objectifs déclinés en 2 temps

Proposer des modalités de prise en compte de la santé environnement dans les politiques publiques

Proposer des outils, moyens et méthodes pouvant être utiles aux collectivités

Assurer l'animation à l'échelle nationale, le partage d'informations et les liens avec le GSE

Créer des liens durables entre santé-environnement et transition écologique

Examiner les modalités de formation, d'acculturation et de sensibilisation des élus et agents territoriaux

Sensibiliser le GSE aux difficultés rencontrées par les élus et techniciens de collectivités

Élaborer un document Q&R permettant de disposer d'arguments en faveur de la santé dans les territoires

Assurer le suivi de la mise en œuvre du PNSE4

Identifier au sein du prochain PNSE les actions qui pourront alimenter un socle commun au sein des PRSE

Second temps



Les travaux de la gouvernance du plan

Le comité d'Animation des Territoires (CAT)

En 2024, le CAT s'est réuni trois fois :



24 mai 2024



Discussions et décisions autour de la feuille de route du comité.



19 septembre 2024



Lancement des 3 groupes de travail envisagés pour 2024/2025 :



Sous-groupe 1 : élaboration d'un document questions/réponses permettant de disposer d'arguments en faveur de la santé environnement sous l'approche « Une seule santé » dans les territoires.



Sous-groupe 2 : les moyens permettant de mieux faire connaître l'existence des PRSE dans les collectivités territoriales.



Sous-groupe 3 : les modalités de formation, de sensibilisation ou d'acculturation des élus et agents territoriaux à la santé environnement.



Création d'une lettre d'information à destination des membres du CAT.



Point sur l'avancement des 4^e Plans régionaux santé environnement.



Présentation des actions du CEREMA en lien avec le PNSE4.



Présentation de l'offre de formation santé environnement du Centre national de formation de la fonction publique territoriale.



Présentation par Santé publique France du projet CEPEN relatif au recensement et analyse des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique en lien avec les transports et les mobilités.



12 décembre 2024



Présentation du projet du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).



Présentation de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant et ses enjeux.



Présentation de l'avancement des l'action 18 du PNSE4 (Green Data for Health).



Travaux du CAT en 2025.





Groupe de Suivi Formation – Information – Sensibilisation (GS FIS)



2021 → 2021
10 réunions

Secrétariat : Direction Générale
de la Santé



Présidente : Pr. Virginie Migeot,
Cheffe du service santé publique
- CHU Poitiers.

Françoise Schaetzel a quitté ses
fonctions de co-présidente le 10
avril 2024.



La démarche de travail

Des réunions thématiques par population cible :



Les professionnels,
notamment de santé

Les enfants, les jeunes



Les élus locaux et agents
de collectivités territoriales

Les femmes en âge de procréer,
les femmes enceintes et les parents



Les recommandations prioritaires

Favoriser

l'identification, le
partage et le déploie-
ment d'actions ayant
fait leur preuve sur le
terrain

Renforcer

la formation des élus
et des professionnels
(santé, urbanisme,
architecture) à la san-
té environnement

Mettre en avant

l'urbanisme favorable
à la santé comme
levier de prise en
compte des enjeux
de santé
environnement

Actions concernées

Action 1 : Connaître l'état de son en-
vironnement et des bonnes pratiques
à adopter.



Action 2 : Identifier les substances
dangereuses pour la santé et l'environ-
nement dans les objets du quotidien.



Action 3 : Être mieux informé sur la
bonne utilisation des produits ména-
gers et leur impact sur la santé et l'en-
vironnement.



Action 5 : Approfondir les connais-
sances des professionnels sur les liens
entre l'environnement et la santé.



Action 6 : Se renseigner sur les conseils
de prévention avant et après la gros-
sesse.



Action 7 : Informer et sensibiliser les
jeunes à la santé environnement.



Action 16 : Créer une plateforme col-
laborative pour les collectivités et ren-
forcer l'expertise des territoires pour
réduire les inégalités sociales et territo-
riales en santé environnement.



Action 17 : Renforcer la sensibilisation
des urbanistes et aménageurs des ter-
ritoires pour mieux prendre en compte
la santé environnement.



Groupe de Suivi Réduction des risques – (GS RIS)



2021 → 2024

10 réunions

Secrétariat : Direction générale de la prévention des risques



Présidentes : Ginette Vastel, vice-présidente de France Nature Environnement - Sylvie Gillet, directrice du développement et responsable du pôle " biodiversité et économie " au sein du réseau ORÉE.



La démarche de travail



Choix des thématiques prioritaires au regard des enjeux associés et de la nature des actions proposées dans le PNSE4.



Quatre sous-groupes de travail :



Sols

Nanomatériaux



Ondes

Qualité de l'air



Les recommandations prioritaires

Mieux gérer les risques sanitaires et environnementaux des nanomatériaux

Prévenir et agir dans les territoires concernés par la pollution des sols

Maîtriser l'exposition aux ondes électromagnétiques et **améliorer** la connaissance des impacts sanitaires

Actions concernées

Action 8 : Maîtriser l'exposition aux ondes électromagnétiques et améliorer la connaissance des impacts sanitaires



Action 9 : Réduire les nuisances liées à la lumière artificielle pour la santé et l'environnement.



Action 10 : Prévenir et agir dans les territoires concernés par la pollution des sols.



Action 11 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement.



Action 12 : Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose.



Action 13 : Mieux gérer les risques sanitaires et environnementaux des nanomatériaux.



Action 14 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides.



Action 15 : Réduire l'exposition au bruit.



Groupe de suivi Une seule santé – (GS USS)



2021 → 2024

11 réunions

Secrétariat : Direction générale de l'alimentation



Présidents : Sandrine Le Feur, agricultrice et députée de la 4^e circonscription du Finistère - Jean-Luc Angot, Inspecteur général au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)



La démarche de travail



Propositions de recommandations concrètes destinées à mettre en place des leviers efficaces pour faire progresser l'appropriation et la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » au niveau national et territorial.

Actions concernées

Action 4 : Informer les propriétaires d'animaux sur l'utilisation des produits biocides.



Action 5.2 : Développer et mieux faire connaître l'offre de formation « Une seule santé ».



Action 11 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement.



Action 20 : Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses.

Deux sous-groupes de travail :

Définir une méthodologie à partir de la construction d'indicateurs permettant de mieux caractériser l'approche « Une seule santé »



Lister, synthétiser et prioriser les recommandations en vue d'une approche « Une seule santé » à partir des travaux consacrés à cette thématique



Les recommandations prioritaires

Œuvrer pour une politique publique globale dans le cadre d'une gouvernance transversale

Développer un pilotage transversal « Une seule santé » à l'échelon local

Promouvoir une agriculture et une alimentation intégrant une dynamique « Une seule santé »

Promouvoir les démarches d'anticipation et d'innovation



Groupe de Suivi Recherche et Données – (GS REDO)



2021 → 2024

10 réunions

Secrétariat : Commissariat général au développement durable et la Direction générale de la recherche et de l'innovation



Présidents : Robert Barouki, directeur de l'unité "pharmacologie, toxicologie et signalisation cellulaire" (Inserm) - Pascal Sanders, directeur scientifique Exposition et Toxicologie (Anses).



La démarche de travail

Présentation des travaux autour de cinq thématiques :

La surveillance environnementale (air, eau, sol)



La description de l'organisation de la recherche sur l'exposome

Les liens entre la biodiversité et la santé et le concept « One health »



Trois exemples internationaux de mobilisation des données environnementales pour la santé

La recherche participative dans le domaine santé environnement



Les recommandations prioritaires

Soutenir les infrastructures de recherche France Exposome et France Cohortes

Développer un pilotage transversal « Une seule santé » à l'échelon local

Soutenir le Green Data for Health dans ses missions en assurant sa durabilité et en réfléchissant au dimensionnement de ses moyens

Lancer le PEPR Exposome

Actions concernées

Action 18 : Créer un espace commun de partage de données environnementales pour la santé, le Green Data for Health.

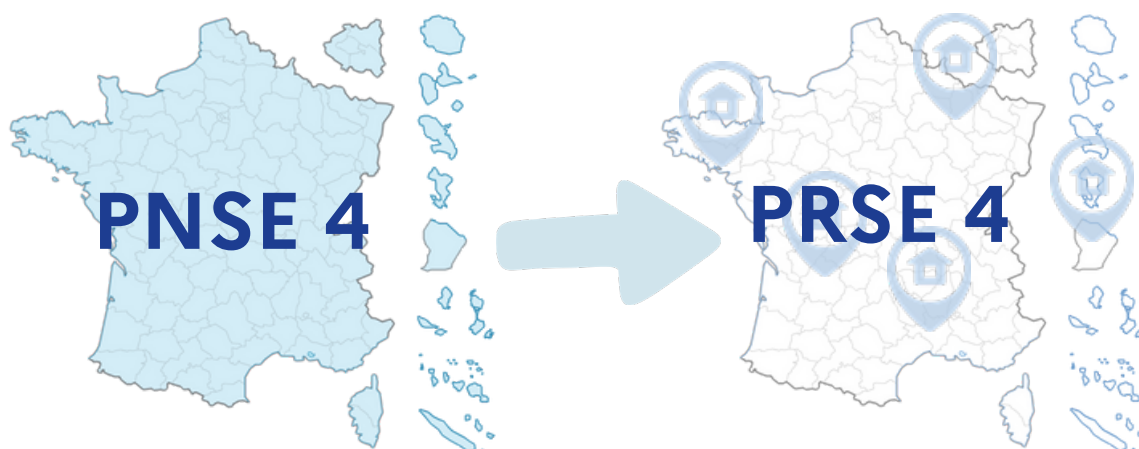


Action 19 : Structurer et renforcer la recherche sur l'exposome et mieux connaître les maladies liées aux atteintes à l'environnement.

**LES PLANS
RÉGIONAUX
SANTÉ
ENVIRONNEMENT**



Les territoires se mobilisent à travers les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE)



Déclinaison de cinq actions du plan national dans les PRSE 4

Instruction interministérielle n°DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022

- ✿ **Action 5.1 :** Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé
- ✿ **Action 11.1 :** Prévenir les maladies vectorielles transmises par les moustiques
- ✿ **Action 11.3 :** Mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes
- ✿ **Action 14.4 :** Améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment
- ✿ **Action 20 :** Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

Une gouvernance élargie

Au-delà des ARS et DREAL, inclusion des correspondants au sein des DRAAF et d'un grand nombre de conseils régionaux, dans une approche cohérente
« Une seule santé »

88 %
des PRSE déjà
adoptés*

**2 PRSE seront adoptés d'ici fin 2024 et 2 restent à adopter*



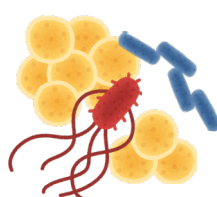
Les territoires se mobilisent à travers les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE)

Sous l'impulsion du PNSE4, l'approche "Une seule santé" a bien été prise en compte et apparait dans l'ensemble des plans régionaux santé environnement

Approche « Une seule santé »



Surveillance et prévention des espèces exotiques envahissantes



Surveillance des maladies vectorielles et allergiques ainsi que des zoonoses

Et aussi ...



Changement climatique



Ressources en eau



Réduction des inégalités de santé



Santé mentale



Autres principales thématiques abordées

Renforcement de l'action santé environnement dans les territoires



Vers un urbanisme favorable à la santé



Formation des élus et agents des collectivités

Actions pour développer des environnements favorables à la santé



Actions de réduction des risques : air (extérieur/intérieur), bruit, sol, eau, pesticides, perturbateurs endocriniens,...

Direction générale de la Prévention des Risques

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél. : 01 40 81 21 22

Crédit photo (couverture) : © Arnaud Bouissou - DICOM Médiathèque Terra

Conception graphique : SG/DAF/SAS/SET/SETI2.2 - Benoit Cudelou

www.ecologie.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*
